

**Délibération n°16**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre,**  
le conseil communautaire, convoqué le 02 novembre 2022  
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,  
sous la présidence de M Pierre PECOUL, Premier Vice-  
Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60**

**Nombre de conseillers  
en exercice :  
60**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56**

**Nombre de votants :  
56**

**Date de convocation :  
02 novembre 2022**

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
16 novembre 2022**

**Objet : Programme Territoire  
Engagé Transition Ecologique -  
Labellisation Climat-Air-Energie  
: approbation de la stratégie et  
du plan d'actions climat-air-  
énergie 2022-2025 et demande  
de labellisation Territoire  
Engagé Climat Air Energie  
3 étoiles**

**PRESENTS**

M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY  
Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,  
Mme CACERES Marie, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING  
Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M  
DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT  
Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel,  
M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M  
IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET  
Fabrice, M MAGNOUX André, M MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M  
MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme  
PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M  
REGNOUX Marc, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M  
VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**  
Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, M ROULIN Franck,  
**suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BONNICHON Frédéric a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à Mme VEYLAND  
Anne,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DUPONT Laurence,
- Mme VAUGIEN Evelyne a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières,  
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire  
suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de Charbonnière  
les Varennes, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, conseillère  
communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur  
Morge, remplacé par M ROULIN Franck, conseiller communautaire  
suppléant.

**Absents :**

- M BEAURE Nicolas,
- M CARTAILLER Philippe,
- M CHAUVIN Lionel,
- Mme ROUSSEL Sandrine.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pierre BOISSET**

**Rapport n° 16 - Programme Territoire Engagé Transition Ecologique - Labellisation Climat-Air-Energie : approbation de la stratégie et du plan d'actions climat-air-énergie 2022-2025 et demande de labellisation Territoire Engagé Climat Air Energie 3 étoiles**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;  
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 229-26 et R 229.51 et suivants ;  
Vu le code de l'énergie ;  
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;  
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 ;  
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan-Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;  
Vu la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ;  
Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable ;  
Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018 définissant la Stratégie régionale Environnement/Energie ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;  
Vu la délibération n°20190423.13 du Conseil communautaire du 23 avril 2019 engageant la collectivité dans le processus Cit'ergie ;  
Vu la délibération n°20191105.35 du Conseil Communautaire du 05 novembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019 2024,  
Vu la délibération n°20200218.19 du conseil communautaire du 18 février 2020 de cadrage politique relatif à la démarche Cit'ergie concernant la labellisation de la politique énergie climat de l'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu la délibération n°20220201.01 du 01 février 2022 approuvant le projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »

Considérant le Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 » et plus particulièrement l'ambition 3 « Vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures »,

Considérant que les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire de Riom Limagne et Volcans,

Considérant les 67 fiches action du PCAET adoptées par le conseil communautaire le 5 novembre 2019 autour de 6 axes stratégiques,

Considérant les orientations prises dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI en cours d'élaboration et notamment son axe 3 relatif au dérèglement climatique,

Considérant que la labellisation Climat-Air-Energie du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité,

Considérant que la collectivité s'est engagée à :

- Évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- Se fixer des objectifs de progrès avec des indicateurs associés,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Valoriser les actions déjà entreprises.
- Mener la démarche de labellisation conjointement avec la ville de Riom et associer toutes autres communes intéressées,

Considérant que la collectivité doit suivre une procédure en 4 étapes (pré-diagnostic, analyse de la situation initiale, formalisation de la stratégie politique énergie-climat pluriannuelle, demande de labellisation) avec le soutien du conseiller Cit'ergie, accrédité par l'ADEME, qui l'accompagnera tout au long du processus sur un cycle de 4 ans,

Considérant le plan d'actions opérationnel, annexé à la présente délibération,

Considérant que la conduite et la poursuite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie seront réalisées conjointement par la Ville de Riom et par RLV,

Considérant que les moyens mis en œuvre par les collectivités pour réaliser leur plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, et qu'elles s'engagent à suivre annuellement les indicateurs définis dans le plan d'actions et à participer activement à la gouvernance du projet au travers du Comité de Pilotage qui sera garant de la démarche d'évaluation.

Considérant que l'ADEME est partenaire de la démarche et qu'elle a accordé à l'agglomération une subvention de 70% du montant des dépenses.

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés ;**
- **D'approuver le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie joint en annexe ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles et à déposer le dossier au nom de RLV auprès de la Commission Nationale du Label, et à signer tout document afférent à cette démarche.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 09 novembre 2022***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



**Programme Territoire Engagé Transition Ecologique**  
**Annexe : plan d'actions labellisation Climat-Air-Energie**



Ce plan d'actions manifeste les engagements communs de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et de la Ville de Riom dans le cadre de leur candidature au label Climat-Air-Energie du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique ». Ce plan d'actions a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et validé le 6 juillet 2022 par le Comité de Pilotage.

Intitulé de l'action	Collectivité(s)	Calendrier
<b>1- Planification territoriale</b>		
Réalisation BEGES	Agglo/Ville	2022
Bilan à mi-parcours du PCAET	Agglo	2023
Suivi PLUi	Agglo	2023
<b>2- Patrimoine de la collectivité</b>		
Affichage DPE	Agglo/Ville	2022
Suivre un ratio financier sur l'effort de rénovation en euros travaux/m <sup>2</sup>	Agglo/Ville	2023
Elaboration SDIE	Agglo	2023
Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique	Agglo/ Ville	2023
Réalisation d'un diagnostic précis des consommations d'eau	Agglo	2024
Formalisation et mise en oeuvre d'une stratégie associée d'économie d'eau	Agglo	2024-2025
Certification des zones d'activités (norme ISO 14001 / règlement EMAS)	Agglo	2024
Réalisation audit énergétique	Ville	2023
Programme SDIE (rationalisation, mutualiser, orientations stratégiques)	Ville	2023
Valoriser programme de cession SDIE dans programme de rénovation	Ville	2023
Etude Marché Global de Performance (système de chauffe)	Ville	2023
Matériaux de construction	Ville	2023
Nouvelle programmation Plan Lumière	Ville	2024
<b>3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement</b>		
Schéma directeur d'assainissement et du pluvial	Agglo	2023
Règlement d'assainissement communautaire	Agglo	2023
Zonage d'eau pluviale	Agglo	2024
Mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité. (TEN, Atlas)	Agglo	2023
<b>4- Mobilité</b>		
Sensibilisation et formation d'agents sur les aménagements cyclables	Agglo/Ville	2023
Extension des formations éco-mobilité pour les agents	Agglo/Ville	2023
Mise en accessibilité des transports publics aux pers. en situation de handicap	Agglo	2023-2025
Mise en place d'un comité des partenaires	Agglo	2023
Verdissement et optimisation de l'usage de la flotte de la collectivité	Agglo	2023

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221108-DELIB2022110816-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Augmenter la flotte de VAE en location	Agglo	2023
Augmenter le % de véhicules faiblement émetteurs dans la future DSP	Agglo	2024
Etude d'opportunité ZFE	Agglo	2024
Elaboration Plan de Mobilité Simplifié (PMS)	Agglo	2025
Etude dans le cadre de la valorisation d'un embranchement ferré	Agglo	?
Marquage des vélos « bicycode »	Ville	2022
<b>5- Organisation interne</b>		
Animation des référents d'actions de la politique CAE par services	Agglo/Ville	2023
Animation d'un copil labellisation CAE	Agglo/Ville	2023
Animation de démarches internes éco-agents	Agglo/Ville	2023
Organiser en interne la circulation des informations	Agglo	2023
<b>6- Coopération, communication</b>		
Communication à renforcer sur les actions réalisées	Agglo/Ville	2023
Valorisation de la démarche de labellisation	Agglo/Ville	2023

Ce plan d'actions a vocation à s'étoffer à la réalisation des premières actions cadres qui viendront enrichir le programme d'actions du prochain cycle de 4 ans du Label.

De plus, Riom Limagne et Volcans coordonne la mise en œuvre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dont les actions sont complémentaires.